

6521



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Le Préfet**

Nice, le **28 DEC. 2022**

**Lettre recommandée avec AR**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration de votre Plan local d'urbanisme (PLU), vous souhaitez connaître les prescriptions applicables en aléa d'éboulements rocheux sur la commune et plus particulièrement sur le secteur du Pont-du-Loup.

Dans l'attente de l'élaboration prochaine du plan de prévention des risques (PPR) relatif aux mouvements de terrain, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un dossier valant porter à connaissance (PAC) des aléas mouvements de terrain sur la commune de Gourdon. Il ne traite pas uniquement de l'éboulement, d'autres phénomènes, tels que le glissement ou l'effondrement, existant sur le territoire communal. Ce PAC se compose d'un cahier de recommandations et de deux cartes d'aléas.

Dans le cadre de vos compétences en matière d'urbanisme, d'application du droit des sols et d'aménagement, il vous appartient de tenir compte de cette connaissance sur les aléas touchant votre commune, en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risques. Vous pourrez par ailleurs user des dispositions de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme qui stipule que « *le projet peut être refusé, ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales, s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations* ».

Monsieur Eric MELE  
Maire de Gourdon  
Mairie  
La Colombière  
263 chemin du Colombier  
06620 GOURDON

Je vous informe que les pièces constitutives du PAC seront mises en ligne dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture.

Par ailleurs, je ne manquerai pas de vous tenir informé du calendrier du PPR mouvements de terrain qui sera prochainement élaboré sur votre commune.

Les services de la direction départementale des territoires et de la mer et plus particulièrement le pôle risques naturels et technologiques se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

*et us 'condole*

*Le Préfet des Alpes-Maritimes*  
CA 14352

*Bernard GONZALEZ*

PJ : Dossier de PAC comprenant un cahier de recommandations et deux cartes d'aléas

Copie : – Préfecture / bureau des affaires juridiques et de la légalité

- Préfecture / SIDPC
- DDTM06 / SAUP / PAP – ADS
- CASA